

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1240 :

Pierrefonds - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Cercle des Amateurs du Chien de Travail de la Réunion (CACTR) - Renouvellement et fixation du droit d'occupation

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
N° 249 40 520 2023 905-28-12440-DE
Date de réception : 11/09/2023
Date de réception en préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°28/1240 : Pierrefonds - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Cercle des Amateurs du Chien de Travail de la Réunion (CACTR) - Renouvellement et fixation du droit d'occupation.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de St-Pierre et afin de permettre à l'Association Cercle des Amateurs du Chien de Travail de la Réunion de poursuivre son activité de développement des aptitudes des chiens de travail sur le foncier communal cadastré section CS n°367 partie et CS n°368 partie, il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition qui a été consentie les 24 et 25 juillet 2019 réceptionnée en Préfecture le 08/08/2019.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **DE CONSENTIR** une convention de mise à disposition à l'Association Cercle des Amateurs du Chien de Travail de la Réunion Association loi 1901 publiée au J.O le 30/05/15 – adresse du Siège Social : 1 Impasse des Bananiers 97432 Ravine des Cabris représentée par son Président en exercice Mr HEIN David (conformément au Procès-Verbal de changement de bureau du 01/04/2023), dont les principaux termes sont les suivants :

- Désignation du bien :

Référence cadastrale	Superficie du bien	Adresse
Section CS n°367 partie – CS n°368 partie	- Terrain : 2500 m ² - Surface couverte de 200 m ² environ dont une partie en préau	13 bis Ancienne RN1 97410 Saint-Pierre

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable
- **durée** : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties
- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.
- **destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

• **DE FIXER** le droit d'occupation à titre gratuit.

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

• **DE L'AUTORISER** à **SIGNER** tous documents liés à cette affaire, notamment la convention de mise à disposition temporaire y afférente.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-12440-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023